

tenue sous la présidence de Madame VISEUR-FERRÉ, assisté(e)
de Madame PREAUD et Monsieur GARRIDO, Conseillers
En présence de Madame CARVALHO, Rapporteure publique
Madame CASTRILLO, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2300839	RAPPORTEURE: Madame Laure PREAUD
Titre de l'affaire	Mme X demande le paiement de la somme de 5 949,73 euros au titre des heures supplémentaires et l'indemnité de congé payés en raison de la fin de son contrat de remplacement de sage femme	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	GROUSSARD CLAIRE (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER EMILE BOREL	Maître SÉRÉE DE ROCH Ludovic (Cour)
02)	DOSSIER N° 2302041	RAPPORTEURE: Madame Laure PREAUD
Titre de l'affaire	Mme X demande l'annulation de la décision du 14 février 2023 lui refusant l'imputabilité au service de l'accident de service survenu le 11 octobre 2022	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître GERAUD-LINFORT Sandrine (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER GERARD MARCHANT	Maître SÉRÉE DE ROCH Ludovic (Cour)
03)	DOSSIER N° 2400123	RAPPORTEURE: Madame Laure PREAUD
Titre de l'affaire	Mme X demande l'annulation de la décision du 11 décembre 2023 annulant la décision du 12 octobre 2023 reconnaissant l'imputabilité au service de l'accident qu'elle a subi	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître GERAUD-LINFORT Sandrine (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER GERARD MARCHANT	Maître SÉRÉE DE ROCH Ludovic (Cour)

09 heures 30

04)	DOSSIER N° 2302701	RAPPORTEURE: Madame Laure PREAUD
Titre de l'affaire	Les syndicats CGT et Sud Solidaires contestent la décision du 24 mars 2023 nommant le président de la commission médicale d'établissement.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SYNDICAT CGT	JM. PANFILI AVOCAT (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE MILLAU	SCP VPNG AVOCATS ASSOCIES
05)	DOSSIER N° 2304052	RAPPORTEURE: Madame Laure PREAUD
Titre de l'affaire	M. X demande la condamnation du centre hospitalier du fait de sa prise en charge.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X Madame X	SCP PAMPONNEAU-TERRIE-PERROUIN (Cour) SCP PAMPONNEAU-TERRIE-PERROUIN (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER D'ALBI	SCP GEORGES DAUMAS
Observateur	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU TARN	R.F. RASTOUL-S.FONTANIER-A.COMBAREL
06)	DOSSIER N° 2304353	RAPPORTEURE: Madame Laure PREAUD
Titre de l'affaire	M. X demande la condamnation de l'Etat à lui verser la somme de 27 500 euros au titre de ses divers préjudices qu'il estime avoir subis lors de l'accident survenu le 2 février 2022 sur l'A620.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître GEORGE Julien (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE	

09 heures 30

07)	DOSSIER N° 2300819	RAPPORTEUR: Monsieur Ludovic GARRIDO
Titre de l'affaire	M. X conteste la décision de non renouvellement de son contrat de travail	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	CABINET D'AVOCATS MONTAZEAU & CARA (Cour)
Défendeur	GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC E-SANTE OCCITANIE	SCP VPNG AVOCATS ASSOCIES
08)	DOSSIER N° 2300820	RAPPORTEUR: Monsieur Ludovic GARRIDO
Titre de l'affaire	M. X demande le paiement de la somme de 80 000 euros, de la prime de résultat 2022 et l'indemnité de licenciement en raison de la rupture de son contrat de travail	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	CABINET D'AVOCATS MONTAZEAU & CARA (Cour)
Défendeur	GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC E-SANTE OCCITANIE	SCP VPNG AVOCATS ASSOCIES
09)	DOSSIER N° 2302230	RAPPORTEUR: Monsieur Ludovic GARRIDO
Titre de l'affaire	M. X demande la condamnation de la commune de Montredon à lui verser la somme de 17 140 euros en raison des préjudice liés aux travaux réalisés en 2019 ayant entraîné des désordres sur sa propriété	
Nom des parties		Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	CABINET D'AVOCATS MONTAZEAU & CARA
Défendeur	COMMUNE DE MONTREDON	Maître FAURE-TRONCHE Véronique (Cour)

